

Déclaration publique

Index AI : ACT77/019/2006 (Public)

Bulletin n° : 302

ÉFAI

24 novembre 2006

La violence domestique existe dans tous les États membres du Conseil de l'Europe : il faut agir ensemble !

Amnesty International salue l'initiative prise par le Conseil de l'Europe qui a décidé de lancer, le 27 novembre 2006, une campagne visant à mettre fin à la violence domestique en Europe. Le lancement de cette campagne témoigne de l'engagement du Conseil de l'Europe et des gouvernements, parlements nationaux et autorités locales des 46 États membres du Conseil de l'Europe d'unir leurs forces à celles des organisations non gouvernementales (ONG) locales et internationales pour éradiquer la violence domestique.

En mars 2004, Amnesty International a lancé une campagne mondiale intitulée *Halte à la violence contre les femmes*. L'organisation travaille depuis avec des femmes, des hommes et des associations militant à travers le monde pour faire passer le message selon lequel la violence contre les femmes est une violation des droits fondamentaux de l'être humain et doit être stoppée.

Les recherches menées par Amnesty International ont montré que la violence domestique est un phénomène répandu en Europe, qui n'est pas confiné à un système politique ou économique particulier mais se trouve dans toutes les sociétés, indépendamment des frontières que peuvent constituer la richesse, la couleur de peau ou la culture.

Il est essentiel qu'il y ait une prise de conscience de l'importance du phénomène et que les États et la société toute entière abordent le problème de la violence domestique sous l'angle des droits humains. Les gouvernements, parlements et autorités locales des 46 États membres du Conseil de l'Europe doivent faire en sorte d'agir avec toute la diligence requise pour prévenir, enquêter et sanctionner les actes de violence domestique. En outre, les femmes doivent se voir accorder une protection à court et à long terme contre cette violence.

«Il tenait l'enfant dans ses bras et il me frappait. Vous savez, c'est vraiment terrifiant de voir les vêtements de l'enfant couverts de sang et lui qui rit et me dit 'Allez, mets-toi à genoux maintenant et supplie-moi de ne pas te tuer.'»

Yelena, victime de violences au sein de la famille

Les représentants de l'État et de nombreuses autres personnes au sein de la société ne voient pas dans la violence domestique une atteinte aux droits humains ; pour beaucoup, il s'agit d'une affaire privée, ils ne veulent donc pas prendre position. Il existe une acceptation et une tolérance de la violence domestique dans de nombreuses sociétés ; cela a un impact direct sur les femmes à rechercher protection et à demander réparation.

Dans de nombreux pays, la violence domestique n'est pas considérée comme une infraction liée au genre. Lorsque des lois relatives à la violence domestique existent, elles ne sont souvent pas appliquées : notamment parce que les autorités compétentes n'ont pas été sensibilisées au problème et n'ont pas reçu de formation appropriée et parce que le financement nécessaire à la réalisation des obligations gouvernementales n'a pas été accordé.

Amnesty International appelle le Conseil de l'Europe et les États membres à veiller à ce que la campagne engagée par le Conseil de l'Europe *Halte à la violence domestique contre les femmes* atteigne ses objectifs.

Amnesty International appelle le Conseil de l'Europe à faire en sorte que soit élaborée une méthodologie européenne de collecte systématique des données statistiques concernant la violence domestique, qui fassent apparaître le sexe, le type de violence, l'auteur et la relation existant entre l'auteur des violences et

sa victime ; cette méthodologie devra être mise à la disposition des États membres du Conseil de l'Europe avant la fin de la campagne, en mars 2008.

L'organisation appelle tous les gouvernements, parlements et autorités locales d'Europe à s'engager pleinement aux côtés du Conseil de l'Europe dans cette campagne.

L'organisation appelle les gouvernements, parlements et autorités locales des 46 États membres à prévoir et mettre en œuvre, en partenariat avec les ONG locales, des mesures concrètes et spécifiques en vue d'éradiquer totalement la violence domestique.

Enfin, Amnesty International demande instamment aux États membres du Conseil de l'Europe de lancer une campagne à l'échelle de leur pays et d'encourager des débats publics sur les stéréotypes prédominant en matière de genre, les normes culturelles discriminatoires et la violence domestique considérée comme acceptable.